

Du Vendredi 29 mai 2020

Horaires Mairie (02.99.07.72.20) et Agence Postale (02.23.43.26.58)

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

Cantine (02.99.07.74.47)

Si vous souhaitez recevoir Gaël Infos par mail, envoyez votre demande à l'adresse ci-dessus.

Rédaction-Diffusion

Mairie de Gaël

1, rue de la libération

[www.mairie-gael.bzh](http://www.mairie-gael.bzh)

[mairie.gael@orange.fr](mailto:mairie.gael@orange.fr)

Retrouvez toutes les informations et actualités de la commune sur son nouveau site internet



[www.mairie-gael.bzh](http://www.mairie-gael.bzh)



## INFORMATIONS COMMUNALES

- ▶ **Le mardi 2 juin, les lundis 15 et 29 juin** : Collecte des bacs jaunes.
- ▶ **Les vendredis 12 et 26 juin** : Collecte des bacs jaunes. (Uniquement les lieux-dits : La Haie Gaël, La Haute Lande, La Rue es Sage, La Ville Germain, La Ville Toussaint).

**Masques** : Vous pouvez dès à présent venir chercher votre masque en tissu lavable et réutilisable à la mairie. Munissez-vous de votre livret de famille pour récupérer pour le foyer complet.

### Utilisation des salles communales :

Nous vous informons que depuis le Mercredi 15 avril 2020 et jusqu'au Mercredi 15 juillet 2020 inclus (dans l'attente des décisions gouvernementales de prolonger ou non cette date butoir)

**L'UTILISATION DE TOUTES LES SALLES MUNICIPALES DE GAËL EST INTERDITE**, quel que soit l'activité pratiquée (sportives, festives...). (Y compris pour celles et ceux qui ont les clés).

### RAPPEL : Brûlage des déchets verts.

Alors que de nombreuses déchetteries sont fermées, il est important de rappeler que le brûlage des déchets verts, ménagers et professionnels, issus de la coupe ou de la taille de végétaux, est interdit toute l'année en Ille-et-Vilaine (arrêté préfectoral du 20 avril 2015), afin de préserver la qualité de l'air et d'éviter tout départ d'incendie. De même, pour éviter les risques d'incendie, tout feu est interdit à moins de 200 mètres des forêts et landes.

### Visite des lignes électriques par hélicoptère.

La société « Airtouraine.fr », dans le cadre d'une visite de lignes électriques par hélicoptère sur le département, afin d'améliorer la qualité de la distribution de l'énergie électrique, vous informe du survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant le territoire de Gaël (hors agglomération), à partir du 15 mai 2020 jusqu'au 5 juin 2020. Conscient de la gêne qu'un tel survol peut provoquer auprès des habitants et des animaux, la société s'excuse de tous ces désagréments temporaires.

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020

### COMPTE ADMINISTRATIFS 2019

#### 1. Ventes délaissés de chemins : Désaffectation et déclassement du domaine public vers le domaine privé de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide du déclassement du domaine public des délaissés de chemins des enquêtes publiques de 2010 et de 2016 et leur intégration dans le domaine privé de la commune.

## **2. Réalisation dépistage radon dans les bâtiments communaux.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de Energy environnement d'un montant de 390 € pour effectuer les mesures de l'activité volumique en radon dans les locaux de l'école des Prés Verts et de la mairie, sous réserve de présentation des assurances et certificats adéquats.

## **3. Département 35 : Autorisation de signer la convention relative au reversement de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour.**

Le conseil municipal, avec 2 voix contre, 2 absentions et 10 voix pour, autorise M. le Maire à signer la convention.

## **4. Commerces : Instauration d'un droit de place pour terrasses.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la redevance pour l'occupation du domaine public pour les terrasses couvertes et closes à 20 €/m<sup>2</sup>/an et pour les terrasses non couvertes à 7,5 €/m<sup>2</sup>/an.

## **5. Achat enceintes et équipements pour la sono de la salle polyvalente.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'achat d'enceintes et d'équipements pour la sono de la salle polyvalente pour un montant de 3 666,80 € auprès de Station Music.

## **6. Achat d'une fourche pour le tracteur.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'achat d'une fourche à fumier de 8 doigts d'une largeur de 1m60 pour un montant de 850 € HT auprès des Ets Pinault-Guyot.

## **7. Demande d'achat de terrain par les consorts Dahyot.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la vente au profit des consorts Dahyot de 254 m<sup>2</sup> de terrain Place du Château en bordure de la parcelle AB 43 pour un montant de 10 €/m<sup>2</sup>, les frais de géomètre et d'actes étant à la charge de l'acquéreur.

## **8. Finances : comptes administratifs 2019.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2019 qui se décomposent comme suit :

### *a) Commune*

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Recettes :	1 497 155,11 €	Recettes :	889 262,76 €
Dépenses :	914 475,02 €	Dépenses :	879 889,23 €
Résultat de clôture :	582 680,09 €	Résultat de clôture :	9 373,53 €

### *b) Assainissement*

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Recettes :	142 911,33 €	Recettes :	113 570,89 €
Dépenses :	105 367,06 €	Dépenses :	38 944,98 €
Résultat de clôture :	37 544,27 €	Résultat de clôture :	74 625,91 €

### *c) SPANC*

<i>Fonctionnement</i>	
Recettes :	3 350,00 €
Dépenses :	2 991,54 €
Résultat de clôture :	358,46 €

### *d) Lotissement « Le Paradis »*

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Recettes :	0,00 €	Recettes :	250 000,00 €
Dépenses :	0,00 €	Dépenses :	0,00 €
Résultat de clôture :	0,00 €	Résultat de clôture :	250 000,00 €

## **9. Finances : comptes de gestion 2019**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2019.

## **10. Finances : affectation des résultats 2019**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats comme suit :

pour la commune, affectation de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 582 680,09 € en recettes d'investissement et report de l'excédent d'investissement d'un montant de 9 373,53 € en recettes d'investissement ; pour l'assainissement, report de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 37 544,27 € en recettes de fonctionnement et l'excédent d'investissement de 74 625,91 € en recettes d'investissement ; pour le SPANC, report de l'excédent de fonctionnement de 358,46 € en recettes de fonctionnement ; pour le lotissement « Le Paradis », report de l'excédent d'investissement de 250 000 € en recettes d'investissement.

## **11. Demande acquisition plateforme OM**

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la vente d'une plateforme bétonnée à un particulier pour la somme de 30 €.

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2020**

## **BUDGETS PRIMITIFS 2020**

### **1. Finances - Vote taux d'imposition.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le maintien des taux d'imposition soit 18.19% pour la taxe du foncier bâti et 39,36% pour la taxe du foncier non bâti, pour un produit prévisionnel estimé à 738 792,00 €.

### **2. Finances - Vote des subventions aux associations.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les subventions aux associations.

### **3. Finances - budgets primitif de la commune.**

Le conseil municipal, avec 1 abstention et 13 voix pour, approuve le budget primitif de la commune pour un montant de 1 496 398,00 € pour la section de fonctionnement et de 1 465 958,00 € pour la section d'investissement.

### **4. Finances - budget primitif assainissement.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif assainissement pour un montant de 123 450,00 € pour la section de fonctionnement et de 179 724,13 € pour la section d'investissement.

### **5. Finances - budget primitif SPANC.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif du SPANC pour un montant de 3 400,00 € pour la section de fonctionnement.

Vous trouverez la répartition dans la feuille ci-jointe.

### **6. Finances - budget lotissement « Le Paradis ».**

Le conseil municipal, avec 2 abstentions et 12 voix pour, approuve le budget du lotissement « Le Paradis » pour un montant de 259 600,00 € pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

## **ETAT-CIVIL**

### **Naissance :**

**Louane HERVÉ** née le 29 avril 2020 à Ploërmel, 3, Betton.

### **Décès :**

**BOULARD Robert**, décédé le 05 mars 2020 à Rennes, domicilié 9, rue du Lieutenant Guillard.

**BOULARD Marcel**, décédé le 13 mars 2020 à Gaël, domicilié 9, rue du Lieutenant Guillard.

**PACHEU Jean**, décédé le 06 avril 2020 à Gaël, domicilié 15, Le Bourgneuf.

**THEAUD Pierre**, décédé le 23 avril 2020 à Montfort sur Meu, domicilié 9, rue du Loscouët.

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

## INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### 1. Installation du conseil municipal

#### a) Election du Maire

Le conseil municipal, avec 1 blanc et 17 voix pour, a élu, à bulletin secret, Denis LEVREL maire de Gaël.

#### b) Détermination du nombre d'adjoints

Le conseil municipal, à l'unanimité, détermine le nombre d'adjoints à 4.

#### c) Election des Adjoints

Le conseil municipal, à l'unanimité, a élu, à bulletin secret, Valérie COLLIAUX 1ère adjointe, Alain LOHAT 2ème adjoint, Valérie DESTRUHAUT 3ème adjointe et André LUBIN 4ème adjoint.

#### d) Détermination du nombre de conseillers délégués

Le conseil municipal, à l'unanimité, détermine le nombre de conseillers délégués à 3.

M. le Maire informe le conseil municipal de la nomination aux postes de conseillers délégués Jean-Jacques BOUCHET, Frédérique UNTERDORFEL et Ludovic PAGIER.

### 2. Indemnités du Maire, des Adjoints et conseillers délégués

L'indemnité du maire est, de droit et sans délibération, fixée au maximum soit 51,60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. Le montant des indemnités allouées aux conseillers doit être pris sur l'enveloppe globale des indemnités allouées au maire et aux adjoints, ce qui représente pour Gaël le montant de 5 087,33 € par mois.

Le conseil municipal, avec 1 abstention et 17 voix pour, décide la répartition des indemnités comme ci-dessous :

	Indemnité maximale égale à 19,80 % de de l'indice brut terminal	en % de l'indice brut terminal
1ère adjointe	100 %	19,80 %
2ème adjoint	80 %	15,84 %
3ème et 4ème adjoints	50 %	9,90%
Conseillers délégués	25%	4,95 %

### 3. Délégation du conseil municipal au Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide au Maire les délégations dans les mêmes conditions que le précédent mandat et autorise M. le Maire de charger un ou plusieurs adjoints à prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation.

### 4. Gestion de la crise sanitaire : COVID 19

M. le Maire informe le conseil des décisions prises depuis le 17 mars pour gérer la crise sanitaire.

Décision de lancer un chantier argent de poche à destination des jeunes de 16 à 18 ans pour accompagner les enfants à la garderie, au restaurant scolaire et pour l'entretien des locaux. Un groupe participe également à l'entretien des espaces publics.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe du chantier argent de poche et autorise M. le Maire à verser les indemnités aux jeunes.

### 5. Questions diverses

#### a) Aménagement du terrain autour du multisport

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis qu'il juge le mieux-faisant pour l'aménagement du terrain autour du multisport pour un montant maximum de 20 000 € HT, sachant que M. le Maire souhaite juste lancer le début des travaux et que l'achèvement ne se fera sans doute qu'en septembre. D'ici là, le Conseil Municipal sera informé du coût.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

**Du 15 au 30 juin** : Inscriptions à l'Ecole de Musique de Brocéliande à Montauban de Bretagne. Accueil ouvert du lundi au vendredi de 14h à 18h. Pour tout renseignement contactez l'école au 02.99.06.60.54 ou par mail : [contact@empb.fr](mailto:contact@empb.fr). Vous pouvez télécharger les documents nécessaires à l'inscription via le site internet [www.empb.jimdofree.com/](http://www.empb.jimdofree.com/)

**Espace France Services St Méen Montauban (ex MSàP)** : Conditions d'accueil (Susceptibles d'évoluer selon le contexte sanitaire)

**L'accès aux locaux** est conditionné à la prise de RDV de 3 types :

- un besoin d'accompagnement par une des animatrices France Services,
- un accès à un ordinateur/ copieur (temps limité- 1 poste emploi et 1 poste généraliste-),
- un rdv avec un partenaire/ une permanence.

**LES HORAIRES** sont modifiés pour permettre un accueil de binôme en continu.

Depuis le jeudi 14 mai 2020.

Du mardi au vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h + dernier samedi du mois 10h-13h.

Le PAE accueille aux horaires habituels.

### MODE D'EMPLOI POUR LES PERSONNES ACCUEILLIES :

1. Prendre rendez-vous

- soit auprès de l'Espace France Services 02 99 09 44 56 ou [msap@stmeen-montauban.fr](mailto:msap@stmeen-montauban.fr)

- soit auprès du partenaire concerné

2. Venir à l'heure pile (pour éviter l'attente)

3. Porter un masque (obligatoire- remise de masque à l'entrée pour ceux qui n'en auraient pas)

4. Désinfecter les mains à l'entrée et à la sortie (gel hydroalcoolique ou lavage de mains obligatoire à l'invitation des animatrices ou du partenaire qui accueille)

5. Amener un crayon (si besoin)

Les ordinateurs et surfaces de contact sont désinfectés par les animatrices France Services après chaque passage

## DIVERS

**CAF d'Ille-et-Vilaine.** La CAF 35 a décidé l'octroi d'une aide financière exceptionnelle COVID destinée aux allocataires dont le QF ne dépasse pas 650€, assumant la charge d'au moins un enfant ou plus, ceux pour qui une grossesse est en cours, ou pour les parents non-gardiens ayant un ou plusieurs enfants au domicile. Contacts : 02.56.01.14.86 / mail : [accompagnementsocial@cafrennes.cnafmail.fr](mailto:accompagnementsocial@cafrennes.cnafmail.fr)  
Site internet de la CAF : <http://www.caf.fr/allocataires/caf-d-ill-et-vilaine/accueil>

### SMICTOM CENTRE OUEST.

Le SMICTOM centre Ouest procède à **une réouverture progressive des déchetteries**. Les semaines paires, les véhicules dont le nombre sur la plaque minéralogique est paire seront autorisés d'accès (Ex : CG-796-VB : 796 nombre pair). Les sites seront accessibles de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30. Pour tout renseignement contactez le SMICTOM par mail [contact@smictomco.fr](mailto:contact@smictomco.fr) ou via le site web [www.smictom-centreouest35.fr](http://www.smictom-centreouest35.fr). **La semaine 23** - semaine impaire (**du lundi 1<sup>er</sup> juin au samedi 6 juin**) la déchetterie du Loscouët sera ouverte le mardi 2 juin et le samedi 6 juin et celle de Montauban sera ouverte le mardi 2 juin, le mercredi 3 juin et le samedi 6 juin. **La semaine 24** - semaine paire (**du lundi 8 juin au samedi 13 juin**) la déchetterie du Loscouët sera ouverte le mardi 9 juin et le samedi 13 juin et celle de Montauban sera ouverte le lundi 8 juin, le mercredi 10 juin et le samedi 13 juin.

### BREIZHGO. Transport scolaire 2020-2021.

Si vous souhaitez faire une demande de modification de circuit scolaire pour l'année 2020-2021, un dossier est à retirer en mairie. Il sera ensuite transmis au Conseil Régional de Bretagne qui étudiera votre demande. Toute demande étudiée avant le 15 juin, en cas d'accord, sera mise en place en septembre.

### Agence Départementale du pays de Brocéliande.

Vous rencontrez des difficultés pour réaliser vos démarches en ligne ! Afin de vous aider, une plateforme de médiation numérique à distance est disponible à l'adresse suivante : <https://solidarite-numerique.fr/>

Si toutefois vous avez besoin d'aide à distance, appelez le 01.70.772.372 (du lundi au vendredi de 9h à 18h – non surtaxé, prix d'un appel local).

### **Impôt sur le revenu – Déclaration 2020.**

En raison de la crise sanitaire actuelle, le calendrier de dépôt de la déclaration de revenus a été adapté cette année.

**Déclaration en ligne** : La date limite de déclaration en ligne est fixée au **lundi 8 juin à 23h59**.

Pour déclarer vos revenus rdv sur votre espace particulier sur le site **[impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)**

**Déclaration papier** : En cas d'impossibilité à la faire en ligne : cette année, seuls les contribuables ayant déclaré leurs revenus en papier en 2019, ont reçu une déclaration papier à partir du **20 avril 2020** et ce **jusqu'à mi-mai**. La date limite de dépôt des déclarations est fixée au **vendredi 12 juin à 23h59** (y compris pour les français résidant à l'étranger), le cachet de la Poste faisant foi.

*Vous pouvez déclarer vos revenus sur formulaire papier si vous remplissez l'une des conditions suivantes :*

- *Votre résidence principale n'est pas équipée d'un accès internet*
- *Elle est équipée d'un accès internet mais vous n'êtes pas en mesure de faire votre déclaration en ligne*

**Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine** : La 7<sup>ème</sup> promotion 2020/2021 de la formation **Chargé de maintenance technique polyvalent (ex-AMEEP)** est de nouveau organisée par le CDG 35 et la MFR de St-Grégoire ; les inscriptions sont maintenant ouvertes. Cette formation est destinée aux demandeurs d'emploi, aux salariés de l'insertion par l'activité économique, aux salariés licenciés économiques ou aux salariés en reconversion, cette formation mène à l'obtention d'un titre professionnel reconnu de niveau IV (BAC).

**Elle vise le développement de la polyvalence entre les espaces verts, la voirie et l'entretien des bâtiments.** La formation se déroule **de septembre 2020 à mai 2021** en alternant théorie et pratique en stage. Elle est dispensée par des professionnels reconnus pour leurs compétences techniques et pédagogiques.

Selon la situation de chacun, le coût de la formation peut-être cofinancé par Pôle emploi, la Région Bretagne ou un OPCO; n'hésitez pas nous contacter pour étudier ensemble chaque candidature et les possibilités de financement.

Suite à la formation, l'accès à l'emploi est assuré, notamment au sein des collectivités territoriales pour lesquelles le projet professionnel doit être résolument tourné vers le service public local et l'intérêt général.

*La formation est ouverte à tous les candidats sur la base des prérequis suivants :*

Etre titulaires d'un niveau 3 (CAP ou BEP) minimum ou justifier d'une expérience professionnelle significative dans un des domaines techniques (bâtiment, espaces verts, voirie) / porter un fort intérêt pour la polyvalence technique / être mobile (permis B et véhicule) / utilisation de l'outil informatique souhaitée / capacité d'adaptation, de discrétion et de réserve. Pour s'inscrire, rejoignez l'espace de candidature de notre site internet : [https://www.cdg35.fr/accueil\\_internet/rechercher\\_un\\_emploi/s-inscrire-a-un-dispositif-de-formation/charg%C3%A9\\_de\\_maintenance\\_des\\_espaces\\_recevant\\_du\\_public](https://www.cdg35.fr/accueil_internet/rechercher_un_emploi/s-inscrire-a-un-dispositif-de-formation/charg%C3%A9_de_maintenance_des_espaces_recevant_du_public), créez un compte et déposez votre candidature.

### **Collège Notre Dame à Saint Méen le Grand.**

Les portes ouvertes étant annulées, voici un clip présentant le collège

<https://www.youtube.com/watch?v=moMnGY2kNI0&feature=youtu.be>

#### **PHARMACIE**

M. ESNAULT : 02.99.07.72.19

En cas d'urgence la nuit et le week-end, appelez le 3237.

**1<sup>er</sup> juin** : CARIOU à Breteil.

**7 juin** : PISIGOT à Montfort.

**14 juin** : ROUAULT à

Montauban de Bretagne.

**21 juin** : BILLON HELEUX à Romillé.

**28 juin** : CHARLES à

Montauban de Bretagne.

#### **INFIRMIERS**

Mmes AUVE et BERNARD

M. JAUNAY

02.99.07.76.15

#### **DECHETTERIE**

Tél : 02.99.07.71.47

cf. **Paragraphe SMICTOM**

#### **AMBULANCES-TAXIS**

Ambulances Taxis

LEVREL 02.99.09.53.54

Taxis MEWEN 2.99.09.69.34

Taxis FOUREL 06.25.77.20.75

#### **CARS ILLENOO**

De Gaël Eglise vers Rennes :

Du lundi au vendredi : 6h17, 6h57.

Du lundi au samedi : 13h30.

De Rennes gare routière vers Gaël :

Du lundi au vendredi : 17h15.

Du lundi au samedi : 12h15, 16h30,

18h15.

Mercredi : 12h50

Samedi : 17h15

#### **NAVETTE RIV**

**Horaires à compter du 1er mars 2020**

Ligne Mauron > Montauban (gare)

Du lundi au vendredi - Gaël : 7h15 / 18h12.

Ligne Montauban (gare) > Mauron

Du lundi au vendredi : Gaël : 8h02 / 19h02

**Prochain numéro vendredi 26 juin. Dernier délai de dépôt des annonces vendredi 19 juin à 12h00.**